

Chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État



2020



Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
CHIFFRES CLÉS 2020.....	4
LES STATUTS D'EMPLOI	5
LES SECTEURS.....	12
LES FONCTIONS DIRIGEANTES.....	17
LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES.....	20
LES TEMPS PARTIELS.....	26
LA SITUATION DES CONTRATS.....	30

Préambule

Les chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État présentent une photographie de la situation de l'emploi des trois dernières années (2018, 2019 et 2020) au 31 décembre et plus particulièrement de l'année 2020.

L'emploi dans la Fonction publique désigne, dans cette publication, les agents des ministères et des administrations de l'État¹.

L'objectif de la publication est d'offrir un aperçu des caractéristiques de l'emploi public, ainsi que de permettre un suivi du développement récent des chiffres clés.

Les dimensions clés présentées sont le genre et l'âge moyen des agents, ainsi que le profil démographique des différents statuts d'emploi et secteurs.

La publication sera mise à jour annuellement.

¹ Une nomination dans le cadre des ministères et des administrations n'empêche néanmoins pas que le/la fonctionnaire ou/et l'employé(e) soit détaché(e) par exemple dans une organisation internationale ou un établissement public.

Chiffres clés 2020

au 31 décembre 2020

Agents de l'État



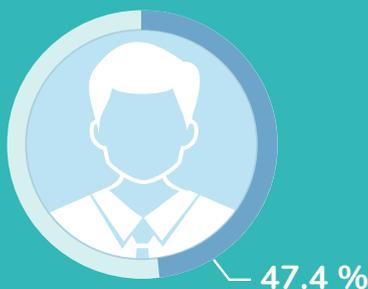
31 049 agents de l'État²
moyenne d'âge : 40.7 ans

Femmes



16 339 femmes²
moyenne d'âge : 40.6 ans

Hommes



14 710 hommes²
moyenne d'âge : 40.9 ans

² En tenant compte qu'un fonctionnaire, employé(e) ou salarié(e) peut travailler sous différents statuts d'emploi auprès de l'État (dû à plusieurs temps partiels), le nombre total des agents peut légèrement varier par rapport au nombre total des fonctionnaires, employé(e)s et salarié(e)s.

LES STATUTS D'EMPLOI



Il est distingué entre trois statuts d'emploi différents : le/la fonctionnaire de l'État ; l'employé(e) de l'État et le/la salarié(e) de l'État.

La qualité de **fonctionnaire de l'État** résulte d'une disposition expresse de la loi. Il/elle est nommé(e) unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination. La nomination est faite à titre définitif et permanent, à une tâche complète ou partielle, dans le cadre du personnel des ministères et des administrations de l'État.

[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État](#)

L'**employé(e) de l'État** est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Son contrat de travail peut être à durée indéterminée ou déterminée et prévoir une tâche complète ou partielle.

[Loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employé\(e\)s de l'État](#)

Le/la **salarié(e) de l'État** est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Ses conditions d'emploi et de travail sont réglées dans une convention collective conclue entre l'État et les représentants des salarié(e)s et régies par le Code du travail.

[Convention collective des salarié\(e\)s de l'État, signée le 19 décembre 2016](#)

À ces trois statuts d'emploi s'ajoutent également le statut des volontaires de police et des volontaires de l'armée.

Le corps des **volontaires de police** se compose des candidats qui ont passé avec succès une épreuve de sélection, en vue de l'accès à la carrière d'inspecteur de police. Pour les détails concernant les conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de police, veuillez consulter le règlement grand-ducal du 27 avril 2007 déterminant le statut et l'indemnité des volontaires de police. Il faut néanmoins tenir compte du fait que les candidats à la carrière d'inspecteur de police ne sont plus recrutés en tant que volontaires de police depuis septembre 2018, mais en tant que fonctionnaires stagiaires.

[Règlement grand-ducal du 27 avril 2007 déterminant le statut et l'indemnité des volontaires de police](#)

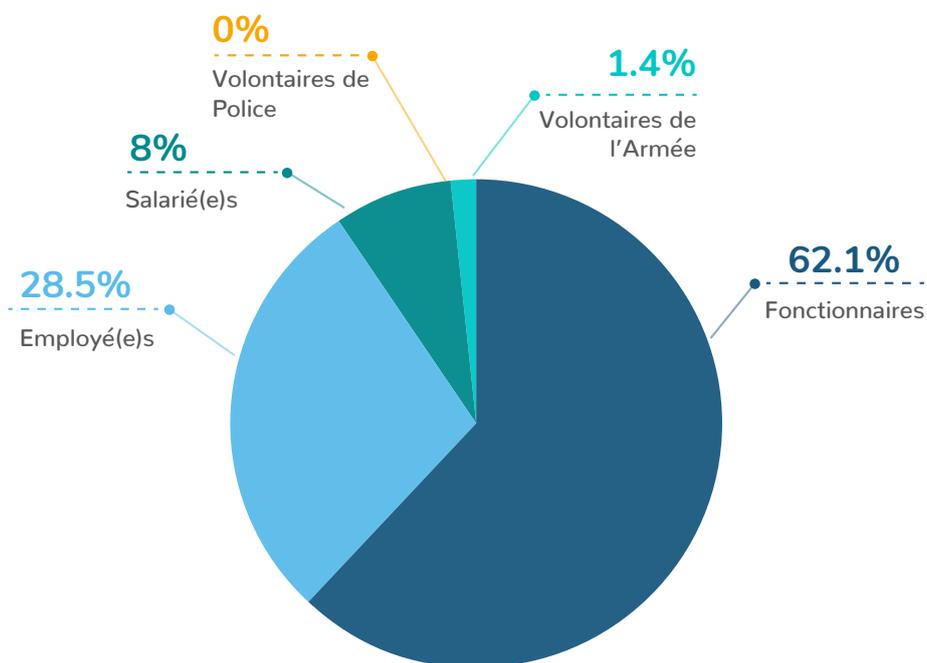
Le corps des **volontaires de l'armée** se compose des soldats volontaires qui sont admis à servir dans l'armée pendant un temps déterminé. Pour les détails concernant les conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de l'armée, veuillez consulter le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée.

[Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée](#)

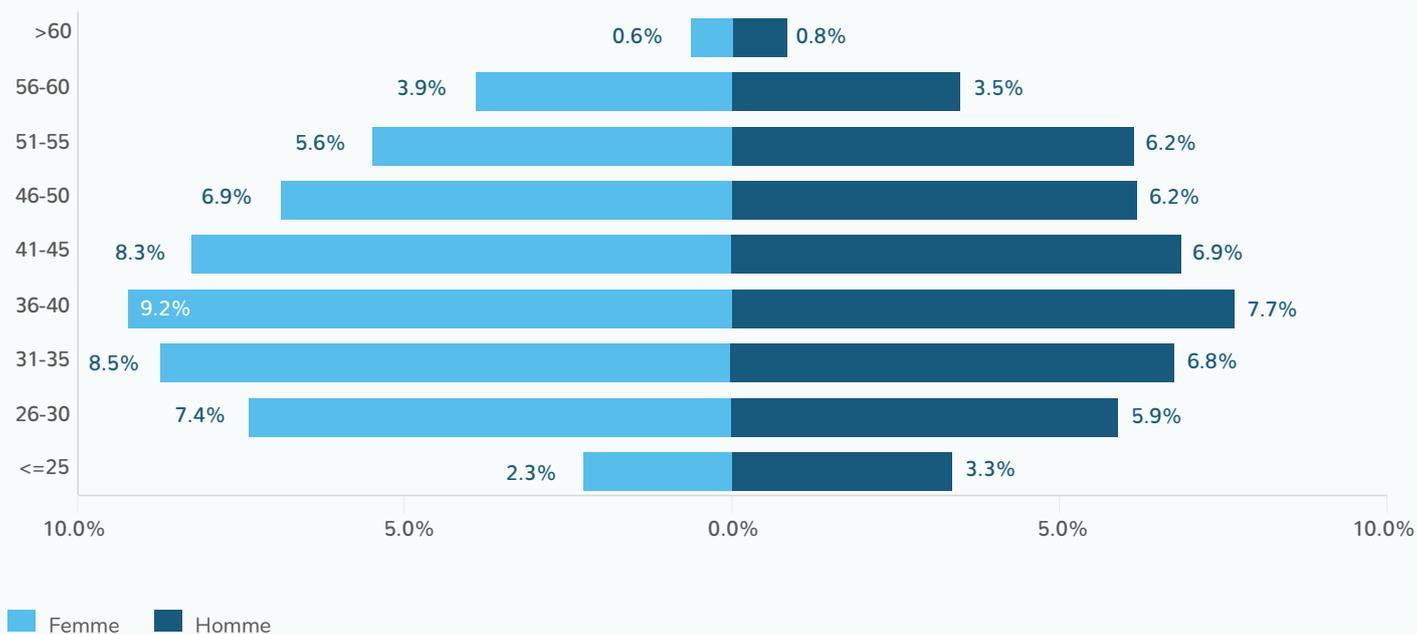
Nombre total d'agents par statut

	2020	2019	2018
Fonctionnaires			
Femmes	9 654	9 172	8 710
Hommes	9 638	9 291	8 965
TOTAL	19 292	18 463	17 675
Employé(e)s			
Femmes	5 625	5 190	4 947
Hommes	3 229	2 821	2 696
TOTAL	8 854	8 011	7 643
Salarié(e)s			
Femmes	1 038	1 024	1 050
Hommes	1 451	1 441	1 448
TOTAL	2 489	2 465	2 498
Volontaires de Police			
Femmes		2	12
Hommes	1	15	82
TOTAL	1	17	94
Volontaires de l'Armée			
Femmes	28	29	24
Hommes	394	341	396
TOTAL	422	370	420

Distribution des agents en pourcentage par statut au 31 décembre 2020



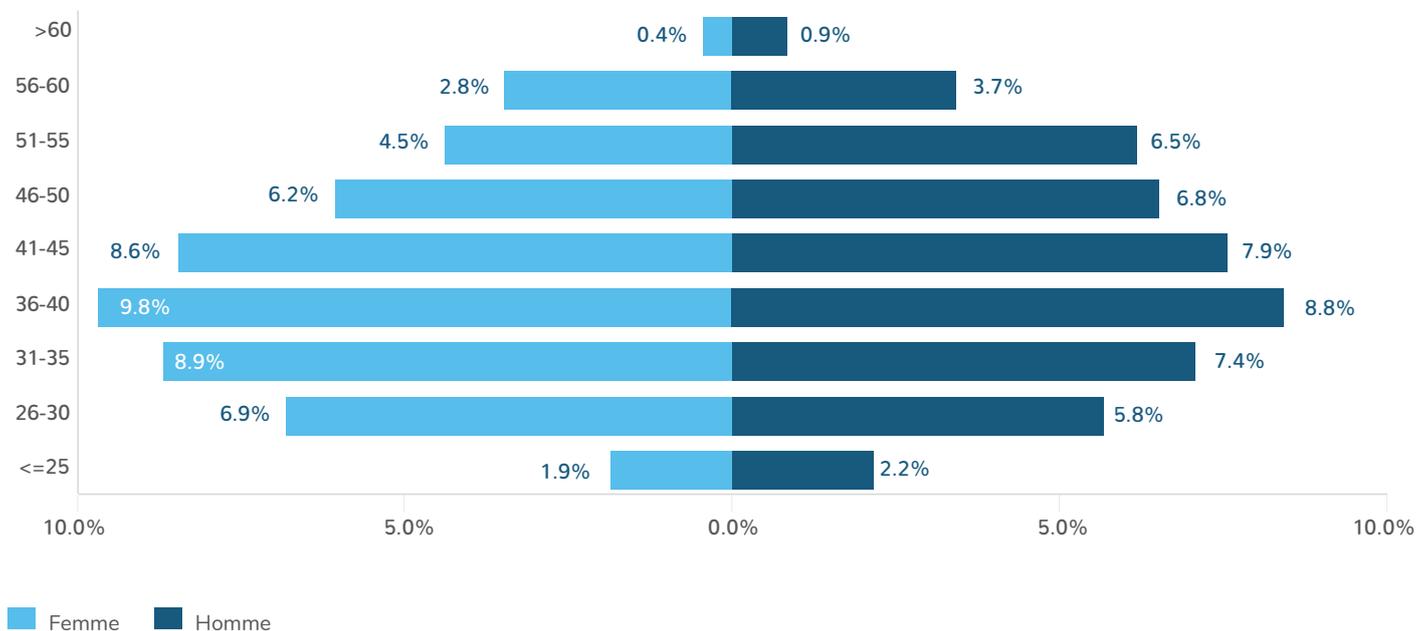
Pyramide des âges du nombre total des agents au 31 décembre 2020



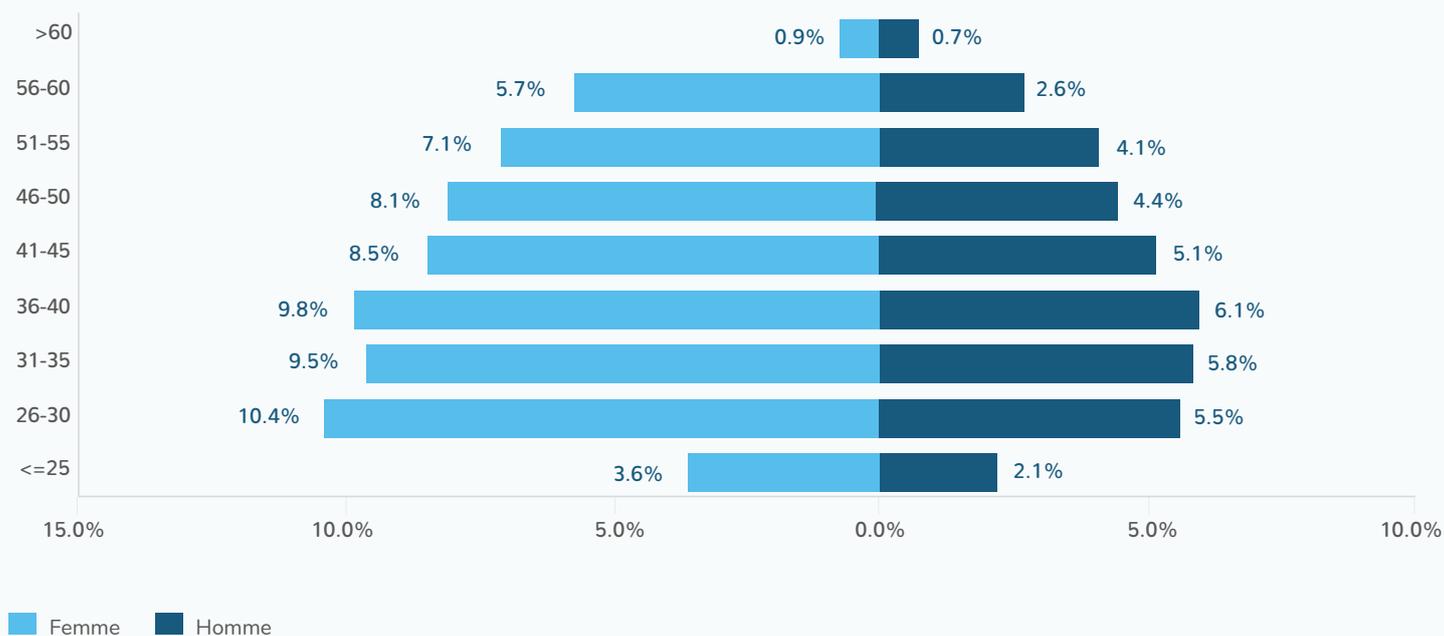
Moyenne d'âge des agents par statut

	2020	2019	2018
Fonctionnaires			
Femmes	39.9	39.7	39.7
Hommes	41.4	41.5	41.8
TOTAL	40.6	40.6	40.8
Employé(e)s			
Femmes	40.5	40.9	40.8
Hommes	40.3	40.7	40.3
TOTAL	40.4	40.8	40.6
Salarié(e)s			
Femmes	47.7	47.7	47.2
Hommes	43.5	43.7	43.4
TOTAL	45.3	45.4	45.0
Volontaires de Police			
Femmes		25.5	24.9
Hommes	24.0	24.7	23.4
TOTAL	24.0	24.8	23.6
Volontaires de l'Armée			
Femmes	24.3	24.0	23.6
Hommes	22.4	22.3	22.5
TOTAL	22.5	22.4	22.5

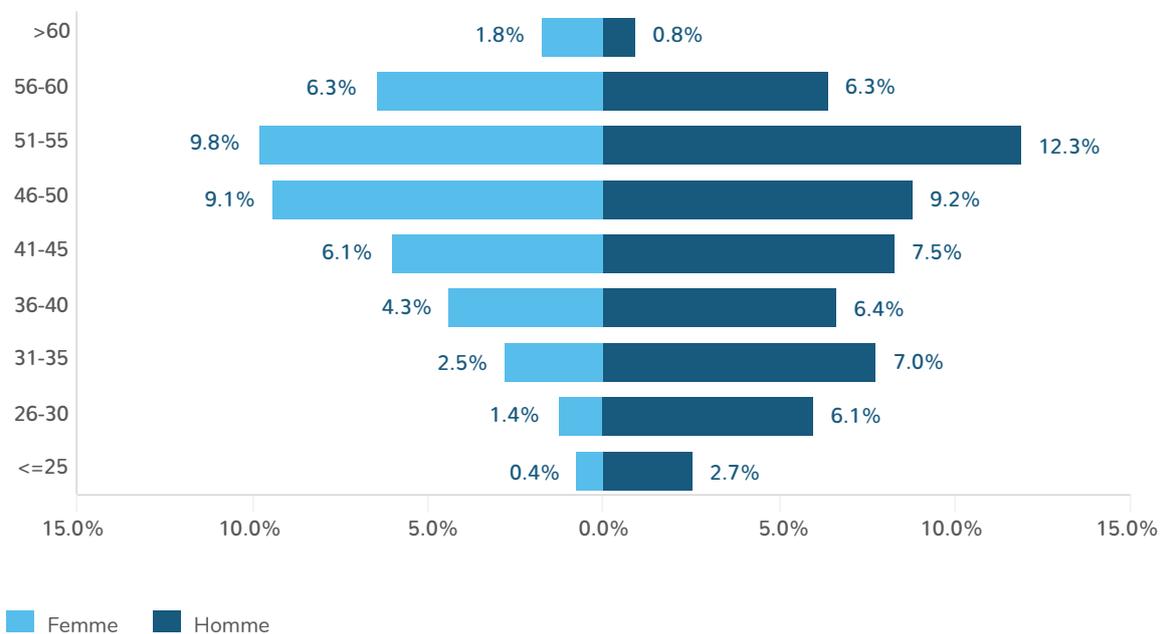
Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (fonctionnaire) au 31 décembre 2020



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (employé(e)) au 31 décembre 2020



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (salarié(e))
au 31 décembre 2020



LES SECTEURS



Les agents de l'État se répartissent sur **les quatre secteurs** suivants :

- L'éducation ;
- La justice ;
- La force publique ;
- L'administration générale.

Le **secteur de l'éducation** regroupe les agents des administrations relevant du domaine de l'éducation, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Le **secteur de la justice** désigne le personnel des institutions judiciaires, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

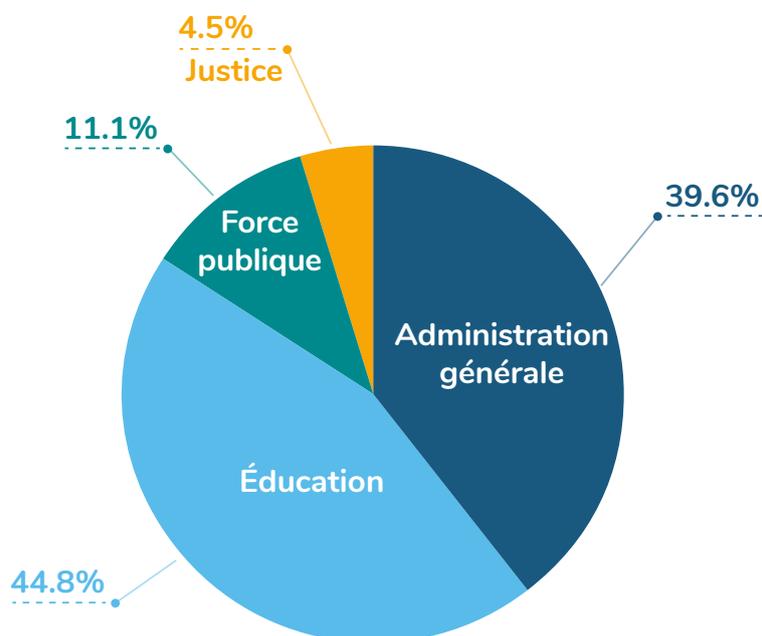
La **force publique** regroupe le personnel de l'Armée, de la Police grand-ducale et de l'Inspection générale de la Police, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Finalement, **l'administration générale** comprend le personnel des départements ministériels et des administrations de l'État qui ne font pas partie des trois autres secteurs.

Nombre total d'agents par secteur

	2020	2019	2018
Administration générale			
Femmes	5 375	4 285	3 978
Hommes	6 930	6 106	5 828
TOTAL	12 305	10 391	9 806
Éducation			
Femmes	9 734	9 992	9 683
Hommes	4 187	4 411	4 335
TOTAL	13 921	14 403	14 018
Force publique			
Femmes	561	498	470
Hommes	2 886	2 730	2 763
TOTAL	3 447	3 228	3 233
Justice			
Femmes	685	652	623
Hommes	707	660	659
TOTAL	1 392	1 312	1 282

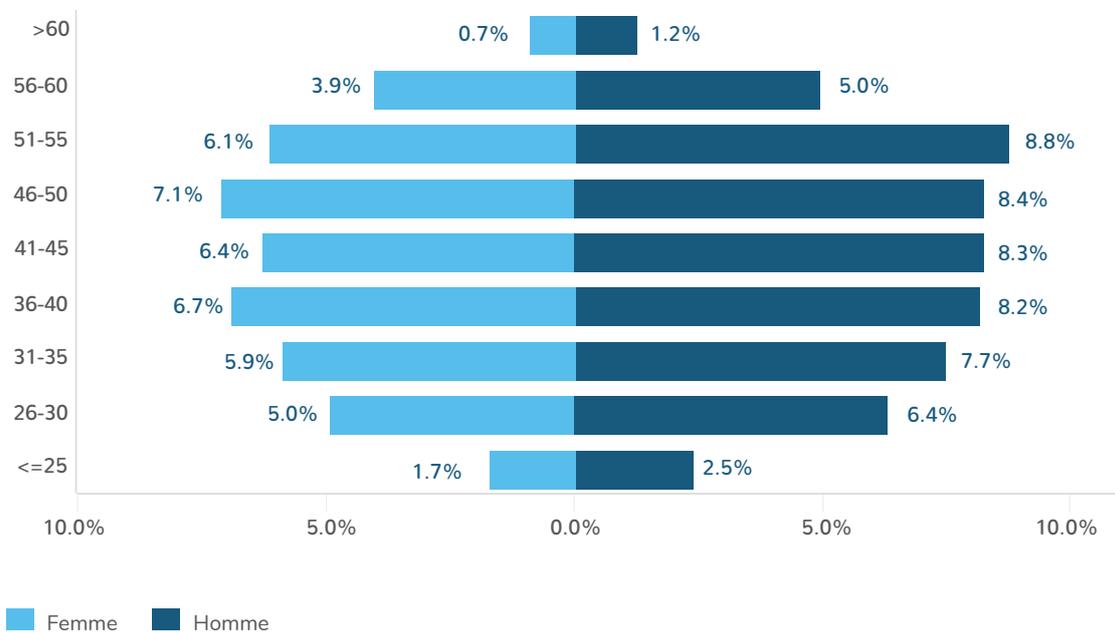
Distribution des agents en pourcentage par secteur au 31 décembre 2020



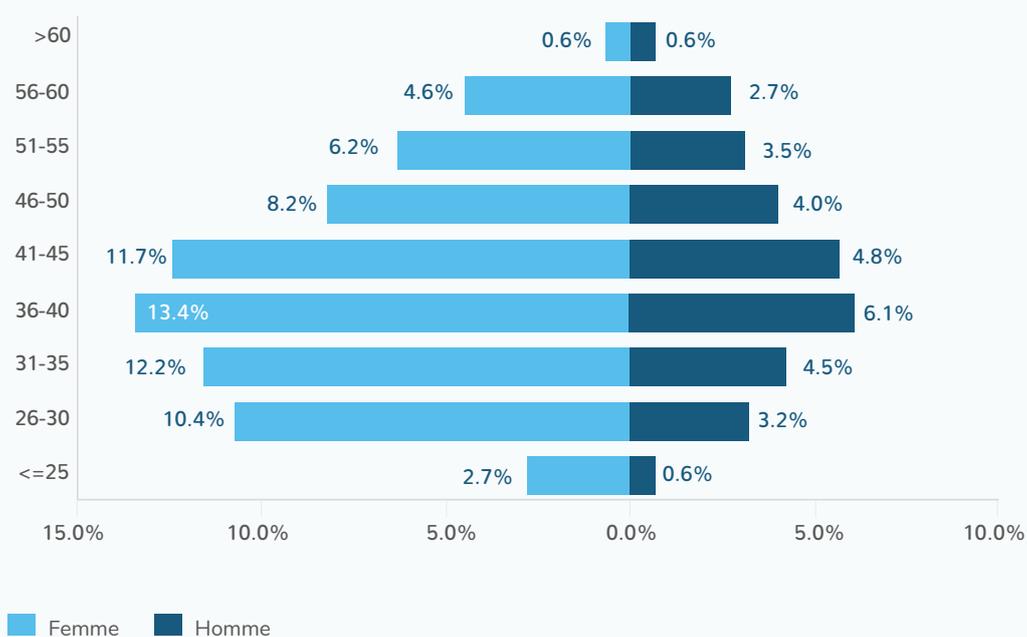
Moyenne d'âge des agents par secteur

	2020	2019	2018
Administration générale			
Femmes	42.3	42.2	42.3
Hommes	42.3	42.5	42.7
TOTAL	42.3	42.4	42.5
Éducation			
Femmes	40.0	40.2	40.1
Hommes	42.1	42.3	42.2
TOTAL	40.6	40.8	40.8
Force publique			
Femmes	36.0	36.4	36.2
Hommes	35.8	35.9	35.5
TOTAL	35.8	36.0	35.6
Justice			
Femmes	40.2	40.3	40.7
Hommes	40.1	40.6	40.6
TOTAL	40.2	40.4	40.7

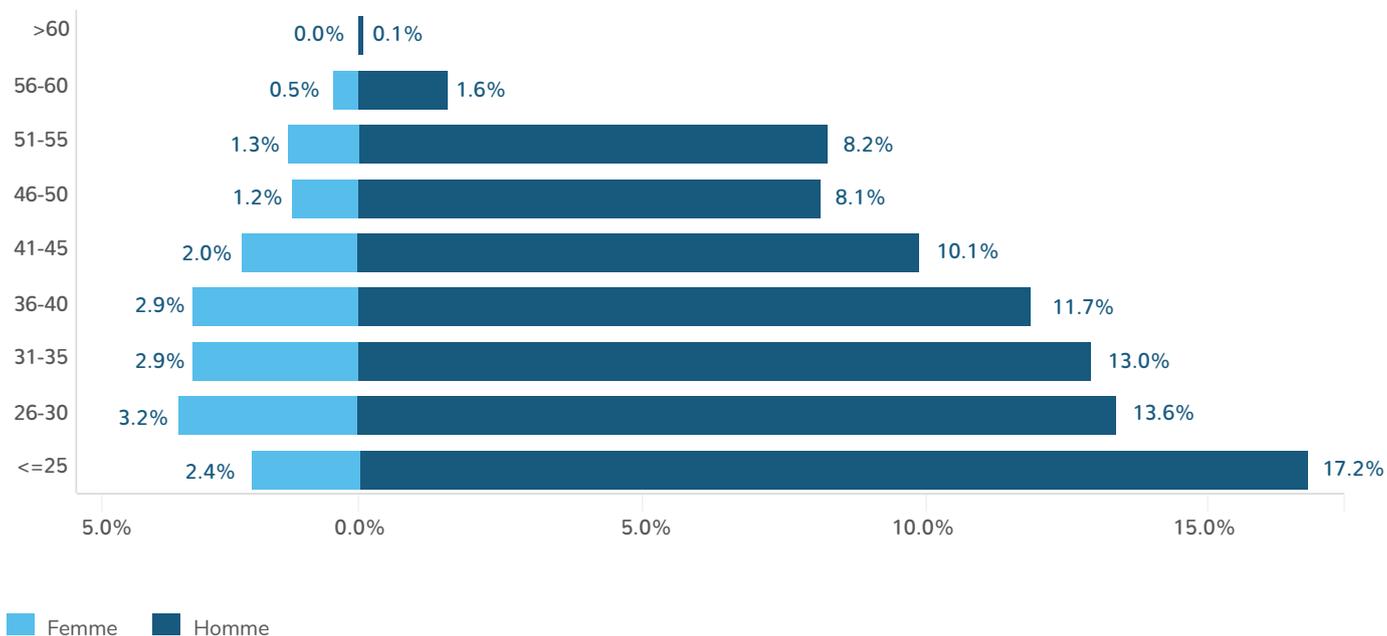
Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (administration générale) au 31 décembre 2020



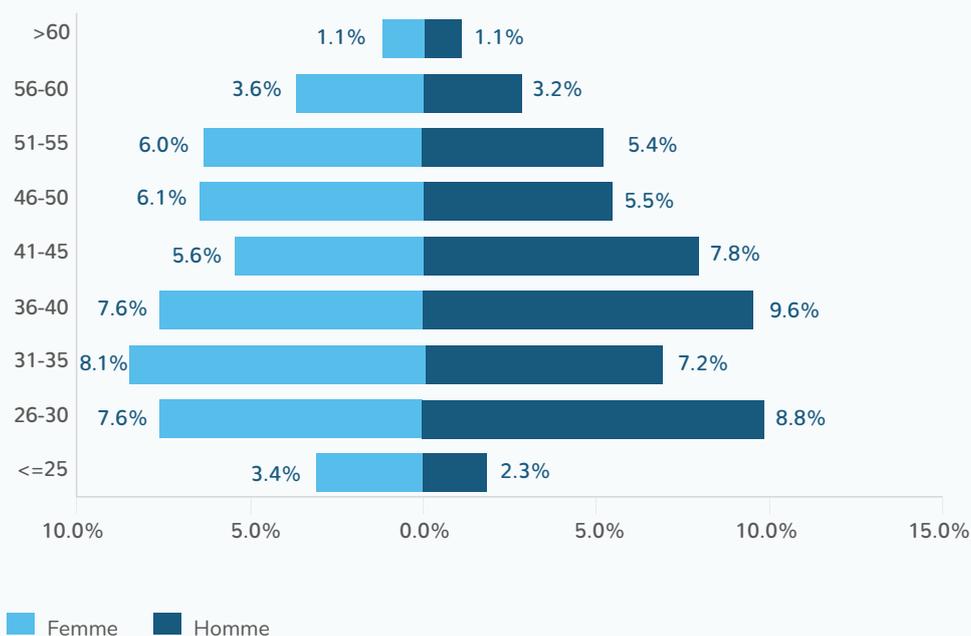
Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (éducation) au 31 décembre 2020



Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (force publique) au 31 décembre 2020



Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (justice) au 31 décembre 2020



LES FONCTIONS DIRIGEANTES



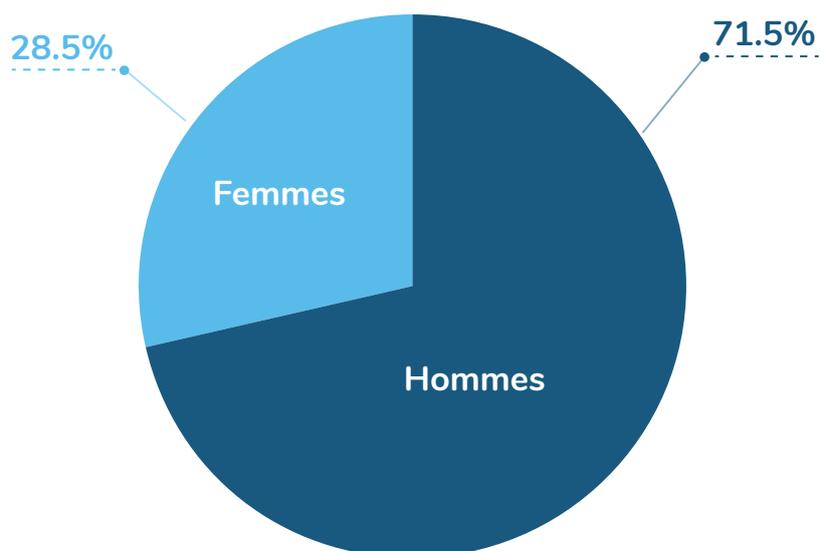
Les **fonctions dirigeantes** auprès de l'État sont nommées pour une durée renouvelable de sept ans. Elles sont incluses dans le nombre total d'agents de l'État. Les dispositions concernant leur nomination sont réglées dans la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État.

[Loi du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État](#)

Nombre total des fonctions dirigeantes

	2020	2019	2018
Femmes	112	103	93
Hommes	281	264	251
TOTAL	393	367	344

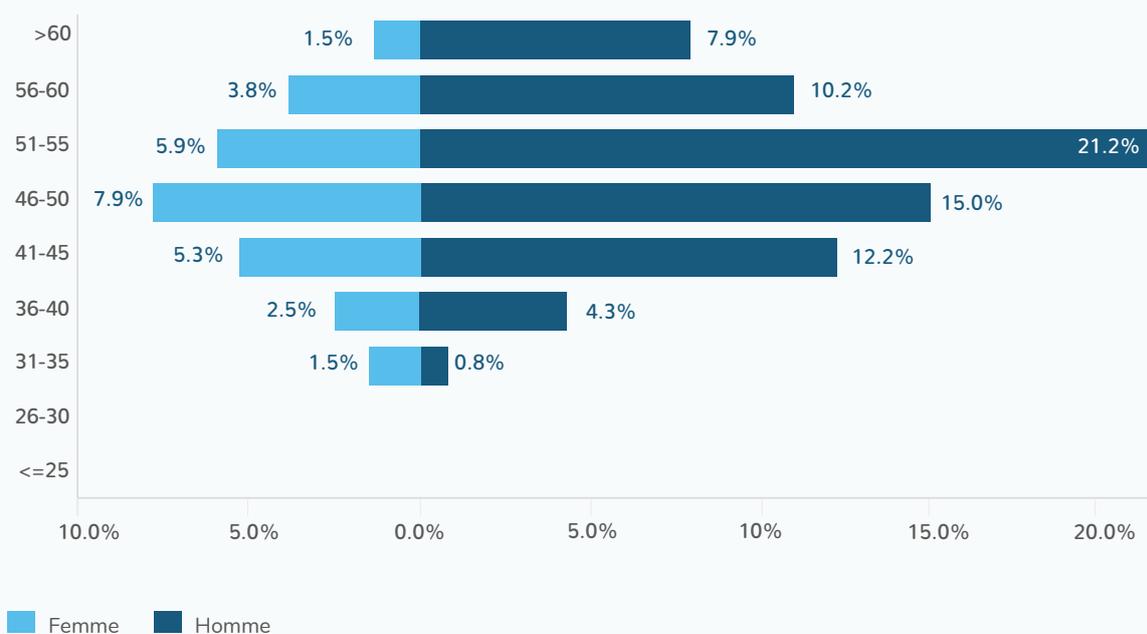
Distribution des fonctions dirigeantes en pourcentage par genre au 31 décembre 2020



Moyenne d'âge des fonctions dirigeantes

	2020	2019	2018
Femmes	48.6	49.0	49.0
Hommes	51.0	50.8	50.8
TOTAL	50.3	50.3	50.3

Pyramide des âges des fonctions dirigeantes au 31 décembre 2020



LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES



La Fonction publique distingue pour **le/la fonctionnaire** et **l'employé(e) de l'État** entre **quatre catégories de rémunération** désignées par les lettres **A, B, C et D**.

La rémunération des fonctionnaires est caractérisée en groupes de traitement, tandis que la rémunération des employé(e)s est caractérisée en groupes d'indemnité. Ces 4 catégories sont réparties en **7 groupes de traitement/d'indemnité** et correspondent à des niveaux différents de diplôme:

- Groupe de traitement/d'indemnité A1 = Master ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité A2 = Bachelor ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité B1 = Diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme de technicien ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité C1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou équivalent ;
- Groupe de traitement C2 (uniquement auprès de la Police et de l'Armée) ;³
- Groupe de traitement D1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou DAP ou équivalent ;
- Groupe d'indemnité D1 = 3 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D2 = 2 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D3 = Pas de conditions d'études.

La rémunération des **fonctionnaires** et l'organisation des groupes de traitement sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État](#).

La rémunération des **employé(e)s** et l'organisation des groupes d'indemnité sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employé\(e\)s de l'État](#).

Les salaires des **salarié(e)s de l'État** sont fixés dans la [convention collective des salarié\(e\)s de l'État](#). Le niveau du salaire dépend de la carrière, du groupe de salaire, de l'âge et de l'ancienneté de service. Il est distingué entre 4 groupes de salaire désignés par les lettres B, C, D et E:

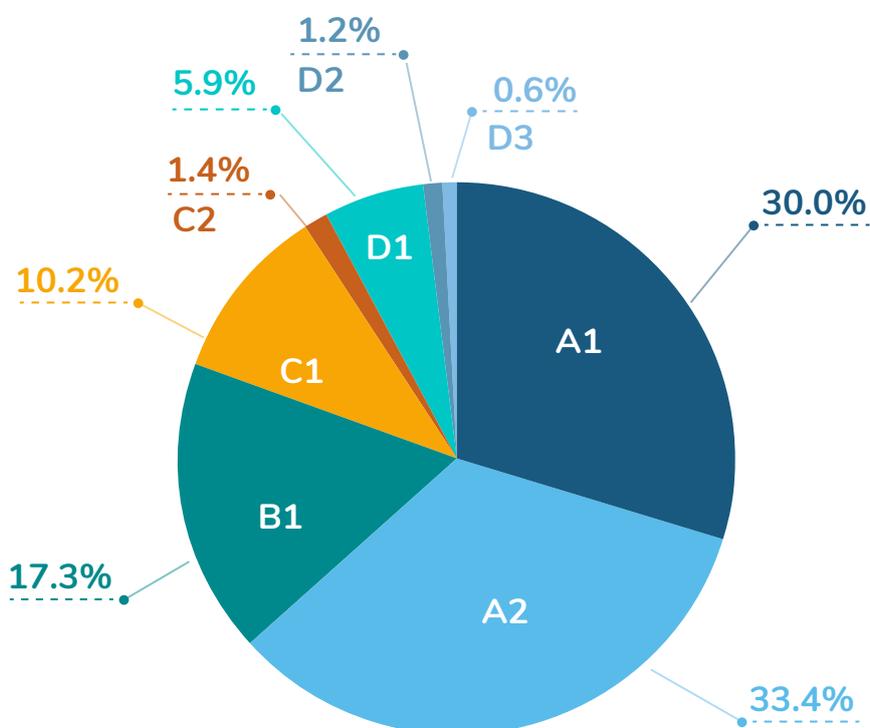
- Groupe de salaire B – agents de nettoyage, salarié, ménagère, aide-cuisinier, salarié de tri-postal, aide socio-familiale en cours de formation, salarié forestier ;
- Groupe de salaire C – Salarié à tâche artisanale : salarié à tâche artisanale, salarié titulaire d'un certificat de capacité professionnelle (CCP), chef-ménagère, cuisinier sans certificat de capacité professionnelle, salarié forestier sans diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne, aide socio-familiale, gardien de l'armée ;
- Groupe de salaire D – Salarié professionnel : chauffeur professionnel ;
- Groupe de salaire E – Artisan : artisan avec diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), cuisinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, magasinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, salarié forestier avec diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne.

³ Les candidat(e)s doivent avoir suivi avec succès au moins une classe de 6^e de l'enseignement secondaire ou une classe de 8^e théorique de l'enseignement secondaire technique ou une classe de 9^e polyvalente de l'enseignement secondaire technique ou une classe de 10^e du cycle moyen, régime professionnel, de l'enseignement secondaire technique ou être détenteurs d'un certificat reconnu équivalent. Ils doivent avoir accompli à la date de l'examen-concours au moins 36 mois de service volontaire et avoir au moins le grade de soldat-chef.

Nombre total de fonctionnaires par groupe de traitement

	2020	2019	2018
A1			
Femmes	2 915	2 714	2 549
Hommes	2 883	2 739	2 641
TOTAL	5 798	5 453	5 190
A2			
Femmes	4 862	4 697	4 483
Hommes	1 583	1 505	1 430
TOTAL	6 445	6 202	5 913
B1			
Femmes	1 311	1 179	1 127
Hommes	2 031	1 550	1 512
TOTAL	3 342	2 729	2 639
C1			
Femmes	390	422	403
Hommes	1 584	1 900	1 831
TOTAL	1 974	2 322	2 234
C2			
Femmes	6	8	8
Hommes	255	290	270
TOTAL	261	298	278
D1			
Femmes	142	124	115
Hommes	992	995	963
TOTAL	1 134	1 119	1 078
D2			
Femmes	14	14	13
Hommes	211	216	222
TOTAL	225	230	235
D3			
Femmes	14	14	12
Hommes	99	95	96
TOTAL	113	109	108

Distribution des fonctionnaires en pourcentage par groupe de traitement au 31 décembre 2020



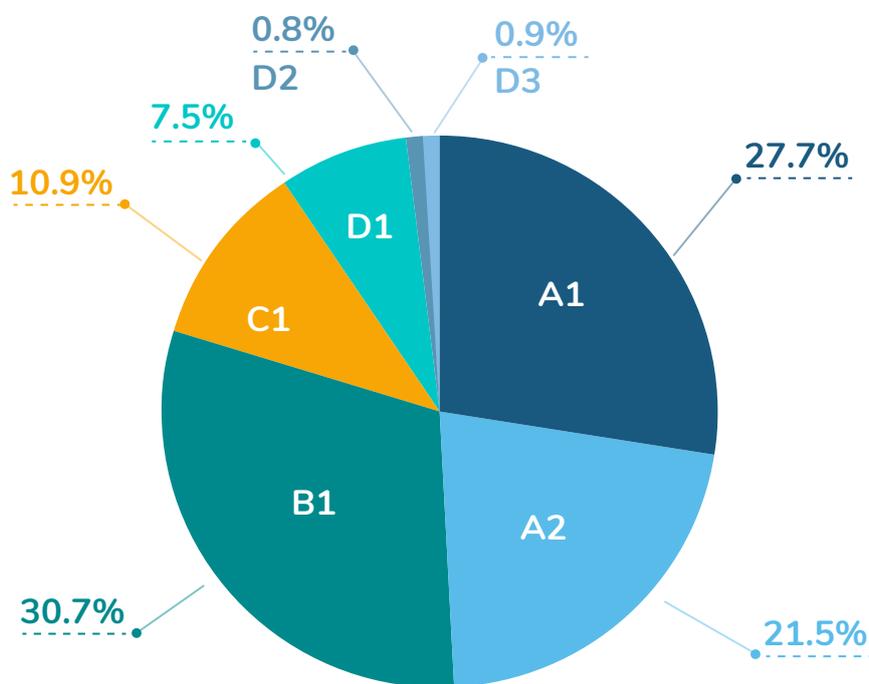
Moyenne d'âge des fonctionnaires par groupe de traitement

	2020	2019	2018
A1	42.2	42.2	42.1
A2	39.9	39.7	39.5
B1	41.6	41.7	42.3
C1	38.1	39.5	39.7
C2	33.4	34.3	34.8
D1	39.6	39.4	40.2
D2	41.3	41.9	42.1
D3	41.8	41.5	42.7

Nombre total d'employé(e)s par groupe d'indemnité

	2020	2019	2018
A1			
Femmes	1 421	1 245	1 144
Hommes	1 033	877	811
TOTAL	2 454	2 122	1 955
A2			
Femmes	1 340	1 152	1 014
Hommes	555	477	435
TOTAL	1 895	1 629	1 449
B1			
Femmes	1 774	1 693	1 668
Hommes	930	807	788
TOTAL	2 704	2 500	2 456
C1			
Femmes	604	579	600
Hommes	356	315	319
TOTAL	960	894	919
D1			
Femmes	384	402	412
Hommes	275	277	278
TOTAL	659	679	690
D2			
Femmes	33	35	34
Hommes	34	32	31
TOTAL	67	67	65
D3			
Femmes	29	38	30
Hommes	47	36	35
TOTAL	76	74	65

Distribution des employé(e)s en pourcentage par groupe d'indemnité au 31 décembre 2020



Moyenne d'âge des employé(e)s par groupe d'indemnité

	2020	2019	2018
A1	40.0	40.2	39.8
A2	37.2	37.5	37.5
B1	41.1	41.5	41.4
C1	42.1	42.2	41.7
D1	44.6	44.3	44.0
D2	47.2	46.4	47.1
D3	39.4	42.3	43.4

LES TEMPS PARTIELS



Les agents de l'État peuvent bénéficier d'un **service à temps partiel à durée indéterminée** (STPi) ou d'un **service à temps partiel à durée déterminée** (STPd).

Le STPi peut être pris par les fonctionnaires, sous réserve que l'intérêt du service ne s'y oppose pas. Ils ont le choix entre un régime qui correspond à 90%, 80%, 75%, 70%, 60%, 50% ou 40% d'une tâche complète. Les fonctionnaires occupant une fonction dirigeante ont également la possibilité de bénéficier du STPi. Les employé(e)s de l'État ne peuvent en bénéficier puisque le degré de la tâche (nombre d'heures par semaine) est fixé dans le contrat de travail et peut, par avenant, être modifié.

Le STPd peut être pris par les fonctionnaires et les employé(e)s de l'État. Les conditions et le degré de la tâche dépendent de la raison de la demande. En effet, le STPd peut être pris pour:

- l'éducation d'un enfant non encore admis au 2^e cycle de l'enseignement fondamental ;
- l'éducation d'un enfant jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- raisons personnelles ;
- raisons professionnelles.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au [Portail de la Fonction publique](#).

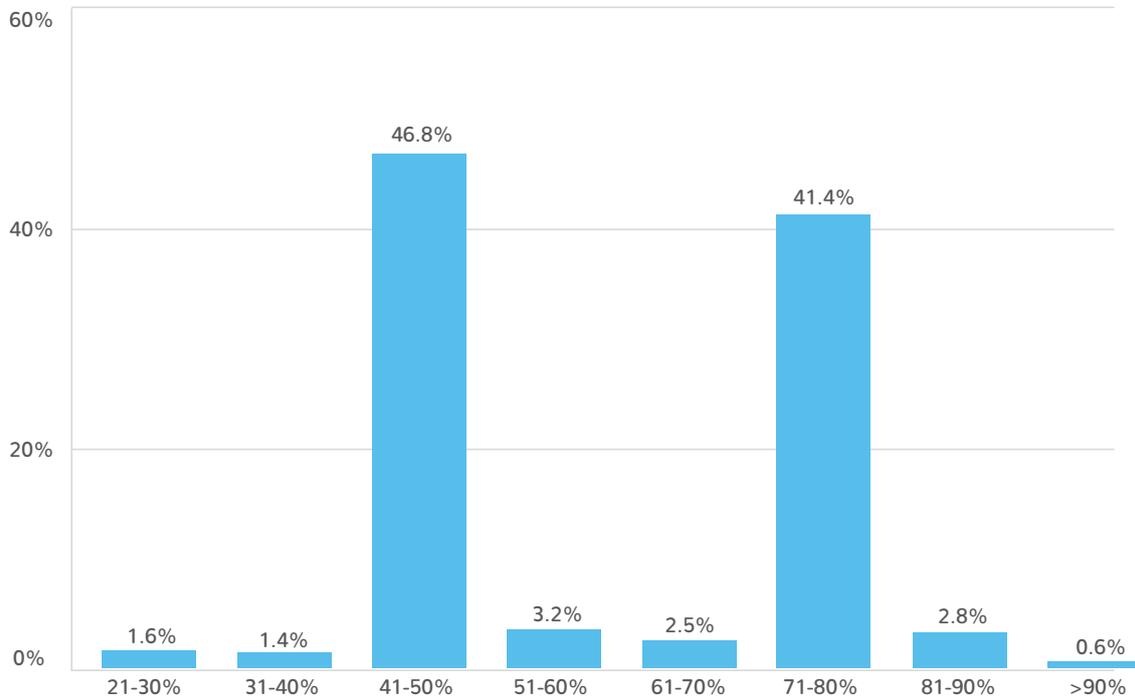
[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État \(art 31\)](#)

Nombre total d'agents en service à temps partiel par degré de la tâche

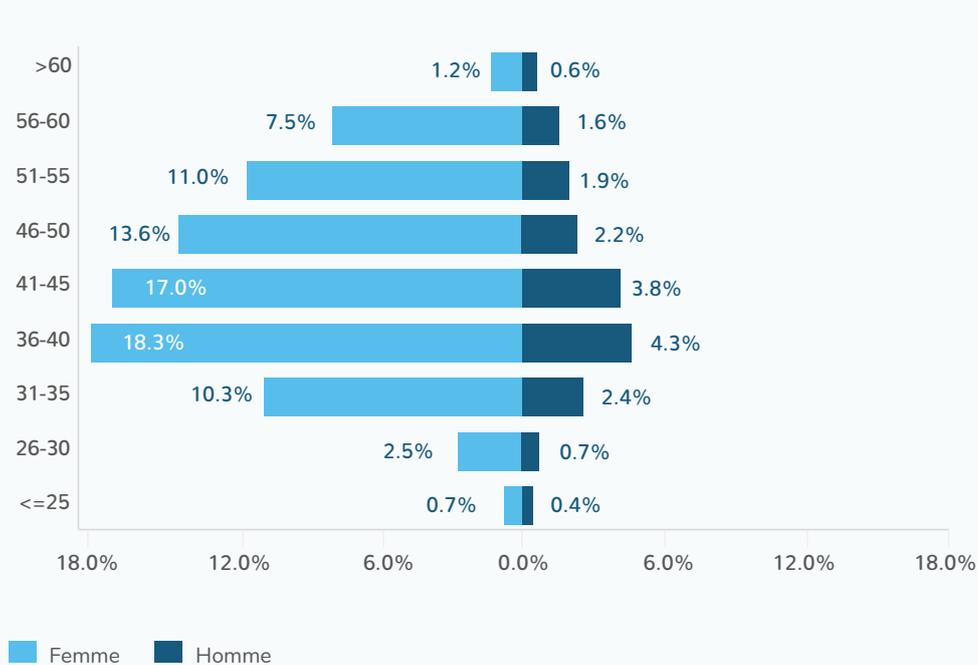
	2020	2019	2018
21%-30%			
Femmes	83	78	80
Hommes	26	17	12
TOTAL	109	95	92
31%-40%			
Femmes	87	85	85
Hommes	12	9	8
TOTAL	99	94	93
41%-50%			
Femmes	2 715	2 657	2 676
Hommes	494	488	482
TOTAL	3 209	3 145	3 158
51%-60%			
Femmes	195	156	117
Hommes	23	20	14
TOTAL	218	176	131
61%-70%			
Femmes	153	140	115
Hommes	20	20	9
TOTAL	173	160	124
71%-80%			
Femmes	2 237	2 029	1 798
Hommes	598	516	417
TOTAL	2 835	2 545	2 215
81%-90%			
Femmes	153	143	113
Hommes	41	36	26
TOTAL	194	179	139
> 90%			
Femmes	33	43	56
Hommes	6	5	6
TOTAL	39	48	62
TOTAL	6 853	6 428	6000⁴
Femmes	5 636	5 318	5 026 ⁴
Hommes	1 217	1 110	974 ⁴

⁴ Les totaux varient légèrement par rapport aux publications précédentes, parce que les agents qui travaillent moins de 21% d'un temps plein n'ont pas été pris en compte dans cette publication.

Nombre total d'agents en pourcentage dans les différents services à temps partiel par degré de la tâche au 31 décembre 2020⁵



Pyramide des âges du nombre total des agents bénéficiant d'un service à temps partiel au 31 décembre 2020



⁵ En tenant en compte qu'un fonctionnaire, employé(e) ou salarié(e) peut avoir plusieurs temps partiels, le nombre total d'agents en pourcentage peut être plus que 100%

LA SITUATION DES CONTRATS



Les **employé(e)s** et les **salarié(e)s de l'État** peuvent être engagé(e)s sous forme de contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Un contrat à durée déterminée pour un même poste peut être prolongé au maximum 2 fois, sans que la durée totale ne puisse dépasser 2 années.

Nombre total d'agents à durée indéterminée par statut⁶

	2020	2019	2018
Employé(e)s			
Femmes	5 269	4 937	4 695
Hommes	2 980	2 653	2 515
TOTAL	8 249	7 590	7 210
Salarié(e)s			
Femmes	1 022	1 005	1 028
Hommes	1 432	1 424	1 432
TOTAL	2 454	2 429	2 460
TOTAL			
Femmes	6 291	5 942	5 723
Hommes	4 412	4 077	3 947
TOTAL	10 703	10 019	9 670

Distribution des contrats à durée indéterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2020

93.1%

Employé(e)s de l'État

98.5%

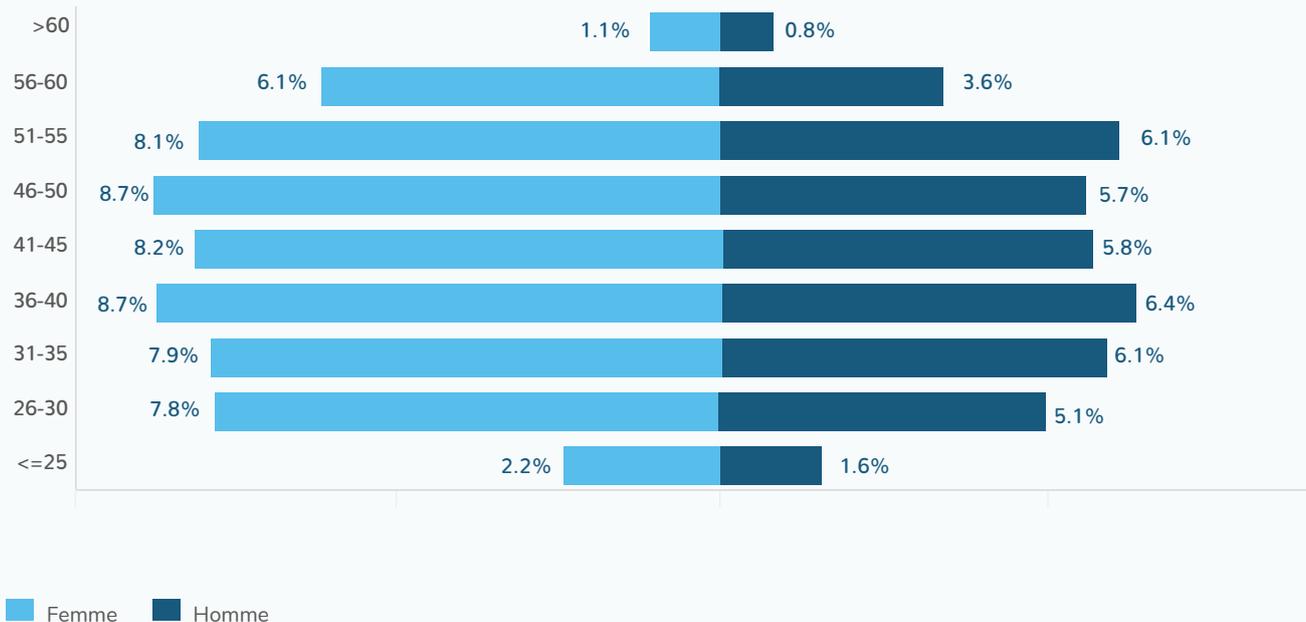
Salarié(e)s de l'État

⁶ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée indéterminée par statut⁷

	2020	2019	2018
Employé(e)s			
Femmes	41.1	41.4	41.3
Hommes	41.1	41.2	41
TOTAL	41.1	41.3	41.2
Salarié(e)s			
Femmes	47.8	47.8	47.3
Hommes	43.6	43.7	43.5
TOTAL	45.4	45.4	45.1
TOTAL			
Femmes	42.2	42.5	42.4
Hommes	41.9	42.1	41.9
TOTAL	42.1	42.3	42.2

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2020



⁷ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Nombre total d'agents à durée déterminée par statut⁸

	2020	2019	2018
Employé(e)s			
Femmes	359	253	255
Hommes	250	168	181
TOTAL	609⁹	421	436
Salarié(e)s			
Femmes	16	19	22
Hommes	19	17	16
TOTAL	35	36	38
TOTAL			
Femmes	375	272	277
Hommes	269	185	197
TOTAL	644	457	474

Distribution des contrats à durée déterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2020

6.9%
Employé(e)s de l'État

1.5%
Salarié(e)s de l'État

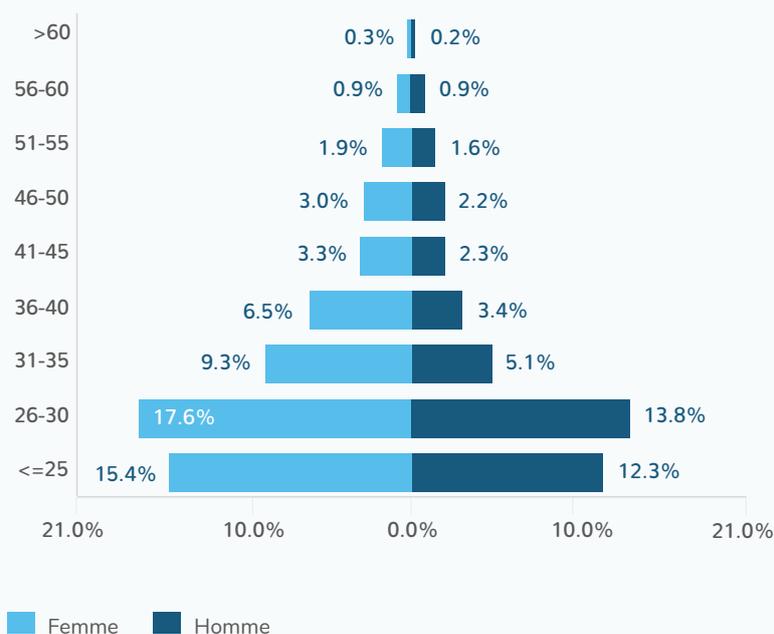
⁸ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

⁹ Ce chiffre ne comprend pas les employé(e)s de l'État engagé(e)s sous forme de contrat à durée déterminée au 31 décembre 2020 pour la réserve sanitaire dans le contexte de la crise liée au Covid-19. Pour plus de détails sur la réserve sanitaire, consultez le ministère de la Santé

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée déterminée par statut¹⁰

	2020	2019	2018
Employé(e)s			
Femmes	31.3	31.1	31.1
Hommes	30.9	32.8	31.6
TOTAL	31.1	31.7	31.3
Salarié(e)s			
Femmes	41.6	42.4	42.4
Hommes	39.9	37.7	33.3
TOTAL	40.7	40.2	38.7
TOTAL			
Femmes	31.7	31.8	32.0
Hommes	31.5	33.2	31.7
TOTAL	31.6	32.4	31.9

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée déterminée au 31 décembre 2020



¹⁰ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Ministère de la Fonction publique
Observatoire de la Fonction publique

info@fonction-publique.public.lu
63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg

Centre de gestion du personnel et de
l'organisation de l'État

10, avenue John F.Kennedy
L-1855 Luxembourg

Avril 2021